

Personnel Communal - Hygiène-Santé - Emploi de chargé de mission Hygiène alimentaire - Renouvellement

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Il est rappelé que la Ville de Besançon appartient depuis 1990 et participe activement au Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

En 2002, ce réseau a signé une convention avec le Ministère de la Santé en vue, entre autres, de décliner localement les grands programmes nationaux, dont le Plan National Nutrition Santé.

Ce plan concerne un réel problème de santé publique. En effet, que ce soit dans l'inventaire des missions municipales, notamment dans les volets sociaux, de l'éducation, de la politique de la ville et bien sûr de l'éducation à la santé, mais également dans les préoccupations des institutions compétentes ou associations actives dans le domaine de la santé, ce sont les mêmes difficultés qui sont décrites : obésité qui se développe, mauvaise alimentation des personnes âgées, régimes alimentaires déséquilibrés, etc.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a décidé le 20 novembre 2003 la création d'un emploi de chargé de mission Hygiène alimentaire.

Cet emploi à temps complet est actuellement pourvu par un agent contractuel dont l'engagement prend fin le 19 septembre 2006. Ce contrat ne peut être renouvelé que par reconduction expresse.

Il importe d'assurer la continuité de cet emploi indispensable à la poursuite de la politique municipale dans ce domaine.

Il est rappelé que l'agent concerné a notamment en charge :

- l'animation de l'action municipale en matière d'hygiène alimentaire,
- la liaison avec les services publics, établissements ou associations de Besançon actifs en matière d'éducation nutritionnelle,
- l'élaboration et la réalisation d'actions d'hygiène alimentaire au bénéfice de groupes sociaux gérés par les services municipaux, en particulier des actions pédagogiques,
- la formation du personnel municipal et l'élaboration des menus de la restauration scolaire, des crèches et des logements-foyers,
- la participation à la communication et à la conception des supports d'informations ou pédagogiques nécessaires aux actions programmées, ainsi que la participation aux réseaux et manifestations liés à la santé et à l'alimentation,
- le relais des campagnes nationales en matière d'éducation nutritionnelle (notamment le Programme National Nutrition Santé).

Cet agent est affecté à la Direction Hygiène-Santé - Service Promotion de la Santé et de l'Environnement et doit justifier :

- d'une réelle capacité diététique et d'un goût pour la promotion de la santé,
- d'une formation supérieure (au minimum bac + 2), de préférence en diététique.

Cet emploi de chargé de mission Hygiène alimentaire à temps complet serait pourvu par un agent contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le recours à un agent contractuel serait pleinement fondé compte tenu de la spécificité et de la spécialisation de cet emploi, aucun cadre d'emplois n'étant susceptible de correspondre à de telles fonctions.

L'agent concerné percevrait la rémunération (traitement indiciaire et le cas échéant, supplément familial de traitement), ainsi que le régime indemnitaire, afférents au premier échelon du grade de technicien supérieur. Il bénéficierait en outre de la prime de fin d'année dans les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992.

Le contrat serait établi pour une durée d'un an. A son échéance, il ne pourrait être prorogé que par une reconduction expresse.

Ainsi le Conseil Municipal est invité :

- à pourvoir l'emploi de chargé de mission en hygiène alimentaire à temps complet dans les conditions ci-dessus,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

«**M. LE MAIRE** : C'est un gros travail qui est réalisé dans ce domaine. Je passe la parole à Martine BULTOT.

Mme Martine BULTOT : Lorsque nous avons créé la mission hygiène alimentaire en 2003, notre objectif était de s'adresser en priorité aux jeunes, aux enfants, avec en toile de fond la lutte contre l'obésité infantile. Dans des publications locales, dont BVV, j'ai fait référence à une étude récente internationale menée aux USA qui démontre que le fait de manger sainement, de pratiquer une activité physique et de maintenir un poids équilibré, peut réduire le risque de cancer d'un tiers. C'est donc extrêmement important que les villes participent pleinement à un travail de prévention dans le domaine de l'équilibre alimentaire. Le profil de poste que certains d'entre vous ont contribué à définir avec moi et le Service Hygiène-Santé et que nous vous demandons de renouveler ici se révèle à l'usage très pertinent. Dans la Commission Hygiène-Santé, les collègues ont été surpris du bilan des actions mises en oeuvre. La formation des cuisiniers dans la restauration scolaire, les crèches et les foyers de personnes âgées qui concernent aujourd'hui 5 100 repas par jour, l'élaboration d'un plan alimentaire et la création d'une commission des menus, la recherche de produits alimentaires et de méthodes de travail conformes à des critères de qualité spécifique, l'introduction du bio dans les cantines sont devenus réalité. Nous avons construit avec les infirmières scolaires un protocole pédagogique qui est en voie de diffusion dans les écoles et qui se pérennisera. Les jeunes en insertion professionnelle à travers la Mission Locale sont également approchés sur ce thème à un rythme d'une dizaine de jeunes par mois.

Parallèlement sur les quartiers comme la Grette dans le cadre de l'atelier santé ville, nous avons mis en place des rendez-vous d'animation autour de petits déjeuners, avec l'Association des Paralysés de France. Ce sont des jeunes adultes handicapés qui ont bénéficié de 24 animations. Je ne peux pas tout vous citer mais je signale encore que 300 agents municipaux chaque année participent à des échanges avec la diététicienne pendant une matinée dans le cadre de la prévention des maladies cardiovasculaires, et cet été nous avons prévu, en collaboration avec le réseau de prévention de l'obésité pédiatrique, de prendre en charge plus spécifiquement dans les animations de Vital'Eté les jeunes qui ont des problèmes de surpoids. Ce résumé ne concerne qu'une partie des actions menées dans le cadre de la mission hygiène alimentaire. Il démontre la préoccupation de la Municipalité et de la Ville de répondre aux nombreuses aspirations qui se font jour en matière de prévention. Ce travail sur l'hygiène de vie reçoit un accueil très favorable de la part des professionnels et des associations oeuvrant dans le domaine de la santé. C'est un travail en profondeur qui ne fait pas dans le spectaculaire ni le médiatique, il correspond à une vraie attente, chaque Bisontin étant très réceptif à ces problèmes de prévention de santé qui

concernent la vie de tous les jours. La pérennité de ce travail passe par le renouvellement du poste de Mme BALANCHE qui s'est beaucoup investie et que je remercie.

M. LE MAIRE : C'est vrai ? tu as raison d'insister là-dessus parce que le travail qui est fait au niveau du secteur hygiène-santé n'est pas toujours très visible . Pourtant ce secteur-là a toujours été un point fort de l'action de la Ville. Rappelons-nous les campagnes par exemple Besançon Non Fumeur et si je devais même accepter un reproche à la limite, c'est celui qu'on devrait peut-être aller un peu plus loin, un peu plus loin dans le domaine du développement des politiques de santé et spécialement celles qui concernent le problème de l'hygiène alimentaire parce que ça devient vraiment un sujet pour lequel on doit avoir des préoccupations. Et ce qui est fait entre autres au niveau de nos écoles, au niveau de nos personnels en matière de formation, c'est tout à fait exemplaire et on ne le dit pas assez. Il suffit d'écouter les informations, de regarder la télévision pour voir que de plus en plus on se préoccupe de ces problèmes de qualité de la nourriture, de la façon de manger et on sait très bien maintenant de plus en plus que les jeunes ne savent plus manger, que maintenant on ouvre le frigo et on prend ce qui arrive et ce n'est pas vraiment bien. Je crois que nous avons, nous, les collectivités, un rôle moteur à jouer et par notre Service Hygiène-Santé. C'est vrai qu'on dit cela sur un dossier qui pourrait paraître mineur d'un renouvellement d'un emploi de chargé de mission mais Martine a raison, c'est un dossier qui à mon sens est capital et sur lequel nous pourrions certainement aller plus loin que nous l'avons fait jusqu'à maintenant.

M. Pascal BONNET : Je voulais justement saluer l'action de longue date de la Ville de Besançon en matière de santé. C'est vrai qu'il n'y a pas forcément beaucoup de débats ici parce qu'on est en général unanime sur ces questions-là. Je voudrais en profiter pour dire aussi que votre opposition UMP - MPF qui n'est pas aussi ultralibérale que certains le disent n'a jamais remis en question et ne remet pas en question l'intérêt à avoir en régie municipale la restauration scolaire et certains équipements pour avoir une politique volontariste, ce qui ne veut pas dire pour autant que tout doit être municipal.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce qu'on fait d'ailleurs. Ma position par rapport à cela, vous la connaissez : il y a des choses qui doivent rester municipales et d'autres que nous confions et largement au privé et c'est normal parce que le privé c'est aussi des emplois, donc de la taxe professionnelle, du développement économique et c'est important. Nous essayons d'avoir une politique équilibrée.

Mme Paulette GUINCHARD : Je partage complètement ce que dit Jean-Louis. Pensez au programme qui a été lancé sur Besançon sans tabac il y a 15 - 20 ans, le travail qui est en train d'être mené est du même ordre, c'est vraiment très important. Un autre travail est mené actuellement dans le cadre du réseau de santé sur l'alimentation des personnes âgées, je ne le vois pas cité et je trouve que ce serait bien de les associer.

M. LE MAIRE : J'aurais pu rappeler également l'action que nous avons menée avec les dermatologues concernant les dangers pour les jeunes enfants des expositions prolongées au soleil, je pense qu'il faut effectivement qu'on continue.

M. Éric ALAUZET : Puisqu'on est dans le recensement, il y a un fléau auquel vraiment il faut s'attaquer, c'est les surdités à cause du bruit chez les jeunes notamment, c'est terrible. En vieillissant, on sait qu'on perd de l'acuité, mais avec ces jeunes-là, on va avoir des vieux sourds un peu plus tôt que ceux qu'on a déjà.

M. LE MAIRE : J'ai bien entendu ce que tu disais Éric (rires). Merci Martine, je pense que le Conseil unanime va t'accorder le renouvellement de ce poste».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.